



Succession de ma soeur sans enfant marié à homme avec enfant

Par **bateau**, le **15/03/2015** à **22:47**

Ma sœur sans enfant était marié a un homme qui avait eu 3 enfants d'un précédent mariage. Ma sœur est décédée et son mari 3 mois après.

J'ai toujours ma mère qui est vivante qui est également la mère de ma sœur décédée.

Question :

Comment se passe la succession de ma sœur ?

Ai-je le droit a quelque chose ?

Ma mère a-t-elle le droit à quelque chose ?

J'ignore si ma sœur avait une donation au dernier vivant.

Merci d'étudier la réponse en prenant en compte, l'option "donation au dernier vivant" et ne prenant pas en compte cette dernière option.

Bien cordialement.